

PARTICULIERS

TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES & OPÉRATIONS DE VOTRE BANQUE

au **01/01/2020**

*Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.*

**BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE**



la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.


Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

◆ Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)			GRATUIT
• Cyberplus (hors coût fournisseur d'accès internet)			
◆ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Alerte Cyber			
• forfait jusqu'à 10 alertes	par mois	2,00 €	
	soit pour information, par an	24,00 €	
• au-delà	par alerte reçue	0,25 €	
◆ Tenue de compte	par trimestre	5,00 €	
	soit pour information, par an	20,00 €	
◆ Fourniture d'une carte de débit :			
• carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic ou Carte MasterCard)	par an	44,50 €	
• carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic ou Carte MasterCard)	par an	44,50 €	
• carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Électron)	par an	33,00 €	
◆ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)			
• à partir du 4 ^e retrait dans le mois avec une carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ Banque Pop', Visa Classic à contrôle de solde et MasterCard internationale	par retrait	1,00 €	
◆ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :			
• Sécuriplus	par an	28,80 €	
◆ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :			
• en agence	par virement	4,40 €	
• par internet	par virement	GRATUIT	
◆ Prélèvement :			
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA		GRATUIT	
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement		GRATUIT	
◆ Commission d'intervention			
	par opération, avec un plafond de 80,00 euros par mois	8,00 €	

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au client.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable, le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire Financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

 Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également une fois par an, un relevé des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 4

Ouverture, transformation, clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Services bancaires de base
Prestations de base

BANQUE À DISTANCE 7

Par internet
Par téléphone

OPÉRATIONS DE PAIEMENT 8

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA/TIPSEPA
Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 11

Forfait Cristal Essentiel
Pack Famille Essentiel
Affinéa, la convention personnalisée
Digi'Pop, la convention 100 % digitale
Autres offres groupées de services : Horizon, Horizon LMDE, Équipage 2, Co-Équipage 2, Horizon LMDE 1 €, Équipage Facilités
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 16

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement
Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 18

Autorisation de découvert
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers
Autres prestations

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 21

Épargne bancaire
Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 24

Assurer vos moyens de paiement
Votre assurance personnelle
Protéger vos enfants
Assurer l'avenir de vos proches
Assurer vos biens
Assurer votre épargne
Protection juridique
Informations juridiques et pratiques

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 26

Compte en devises
Devises
Opérations par carte bancaire
Vos flux vers l'étranger
Vos flux en provenance de l'étranger
Garanties internationales

RÉSOUTRE UN LITIGE, EXPRIMER UNE RÉCLAMATION 28

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE 30

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- ◆ Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte **GRATUIT**

La convention de compte de dépôt en vigueur est à votre disposition. Vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre conseiller ou auprès de Maître Guillaume LEPRAT, notaire à Tours (37000), 7 boulevard Béranger - adresse courriel : servicebanque.37001@notaires.fr. Vous retrouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la convention sur le site internet www.bpvf.banquepopulaire.fr.

- ◆ Service d'aide à la mobilité bancaire Facili'Pop **GRATUIT**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au « Guide de la Mobilité », disponible dans votre agence et sur le site internet www.bpvf.banquepopulaire.fr.

- ◆ Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **GRATUIT**

- ◆ Clôture de compte

- compte de dépôt **GRATUIT**
- compte épargne (PEL, CEL...) **GRATUIT**

- ◆ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) **GRATUIT**

- ◆ Transfert de compte vers un autre établissement

- compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP...) *par compte* **108,00 €**
- compte titres ordinaire, Plan Épargne en Actions (PEA) ou PEA PME *par ligne* **11,30 €**
minimum pour un compte titres ordinaire **52,20 €**
minimum pour un PEA **88,00 €**

- transfert de titres vers l'international **NOUS CONSULTER**

- ◆ Désolidarisation de compte joint **30,60 €**

RELEVÉS DE COMPTE

- ◆ Relevé de compte

Par trimestre	Sur support papier	En ligne via Cyberplus	En supplément si envoi sur support papier et en ligne via Cyberplus
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT	4,50 €
Décadaire	13,00 €	GRATUIT	6,50 €
Hebdomadaire	17,00 €	GRATUIT	8,50 €
Quotidien	75,00 €	GRATUIT	37,50 €

- ◆ E-Documents (abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et autres documents bancaires) **GRATUIT**

- ◆ Relevé mensuel en braille **GRATUIT**

- ◆ Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours **GRATUIT**

- ◆ Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours *par mois édité* **8,40 €**

- ◆ Relevé annuel des frais bancaires (y compris duplicata) **GRATUIT**

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés.

- ◆ Relevé trimestriel de portefeuille titres **GRATUIT**

- ◆ Relevé mensuel de portefeuille titres *par relevé* **3,30 €**

- ◆ Les dates de valeur (pour les chèques compensables en France)

- remise de chèque
 - chèque Banque Populaire Val de France **J⁽¹⁾ ouvré⁽²⁾**
 - chèque d'un autre établissement **J⁽¹⁾+1 ouvré⁽²⁾**
 - chèque déposé dans une autre Banque Populaire **J⁽³⁾+1 ouvré⁽²⁾**
- chèque émis **J⁽⁴⁾ ouvré⁽²⁾**

(1) Jour de remise du chèque à l'agence avant 15h30 (du lundi au vendredi). Après 15h30, report au jour ouvré suivant. (2) Jour ouvré : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (sauf si jour férié). (3) Jour de saisie dans la banque de remise avant 14h00 (du lundi au vendredi). Après 14h00, report au jour ouvré suivant. (4) Jour de l'opération.

◆ Délai d'encaissement ou d'indisponibilité d'un chèque remis	J ⁽¹⁾ ouvré ⁽²⁾
◆ Délai d'indisponibilité d'un chèque remis en cas de crédit après encaissement	de 8 à 60 jours

TENUE DE COMPTE

◆ Tenue de compte		
• standard	par trimestre	5,00 €
• pour les clients titulaires d'une offre groupée de services (<i>hors Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal Essentiel et Pack Famille Essentiel</i>)	par trimestre	3,00 €
• pour les clients titulaires d'une offre groupée de services (<i>hors Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal Essentiel et Pack Famille Essentiel</i>) et ayant opté uniquement ⁽³⁾ pour le service « E-Documents » ⁽⁴⁾		GRATUIT
• pour les clients titulaires d'une offre groupée de services Équipage Facilités, Digi'Pop, Forfait Cristal Essentiel ou Pack Famille Essentiel		GRATUIT
◆ Frais de tenue de compte de dépôt inactif (<i>compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier</i>)	par an	30,00 € ⁽⁵⁾
	dans la limite du solde créditeur du compte	
◆ Commission de suivi global <i>Compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé</i>	par trimestre	41,40 €

SERVICES EN AGENCE

◆ Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)		GRATUIT
◆ Enregistrement d'un changement d'adresse		GRATUIT
◆ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque, en euros		GRATUIT
◆ Mise à disposition de fonds (<i>auprès d'une autre Banque Populaire</i>)		22,75 €
◆ Attestations diverses (<i>Caisse d'allocations familiales, intérêts...</i>)		18,00 €
◆ Carnet de Bord	par an	12,00 €
◆ Frais de recherche de documents (<i>hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier</i>)		
• simple (<i>un document compris</i>)		18,00 €
• complexe (<i>de type audit</i>)		NOUS CONSULTER
◆ Recherche non justifiée sur remise d'espèces en agence	par remise	18,00 €
◆ Recherche non justifiée sur virement et prélèvement émis ou reçu	par virement / prélèvement	18,00 €
◆ Recherche sur chèque remis à l'encaissement		
• forfait copie de remise de chèques (<i>maxi 3 chèques</i>)		18,00 €
• copie de remise de chèques au-delà de 3 chèques		NOUS CONSULTER
◆ Recherche sur chèque émis	par copie de chèque	18,00 €
◆ Reconfec-tion de documents fiscaux		26,40 €
◆ Duplicata de documents fiscaux		18,00 €
◆ Location de coffre-fort		
• frais de location de coffre-fort (<i>selon volume et garantie</i>)	par an, à partir de	61,80 €
• ouverture de coffre-fort suite à la perte des clés (<i>hors frais d'intervention des prestataires</i>)		276,90 €
◆ Frais de succession		
• ouverture d'un dossier de succession (<i>selon le montant de l'actif successoral</i>)		
- ≤ à 5 000 €		119,00 €
- > à 5 000 € et ≤ à 10 000 €		155,00 €
- > à 10 000 € et ≤ à 50 000 €		345,00 €
- > à 50 000 € et ≤ à 100 000 €		480,00 €
- > à 100 000 €		590,00 €
• suivi annuel du dossier		70,00 €

(1) Jour de remise du chèque à l'agence avant 15h30 (du lundi au vendredi). Après 15h30, report au jour ouvré suivant. (2) Jour ouvré : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (sauf si jour férié). (3) Sans envoi complémentaire sur support papier. (4) Service de consultation en ligne via Cyberplus. (5) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES BANCAIRES DE BASE

GRATUIT

Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte :

- ◆ L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- ◆ Un changement d'adresse par an
- ◆ La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- ◆ La domiciliation de virements bancaires
- ◆ L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- ◆ L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- ◆ Prélèvement (*frais par paiement d'un prélèvement SEPA*), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- ◆ Abonnement à des services de banque à distance (*internet, téléphone fixe, SMS, etc.*)
- ◆ Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- ◆ Fourniture d'une carte de débit (*carte de paiement à autorisation systématique*) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- ◆ Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- ◆ La réalisation des opérations de caisse

Pour les clients titulaires du Service Bancaire de Base :

- ◆ Commission d'intervention par opération 4,00 €
plafond mensuel 20,00 €

PRESTATIONS DE BASE

(Au sens des articles L 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.)

L'ouverture et la clôture du compte	GRATUIT
La tenue du compte	Tarif standard ⁽¹⁾
Un changement d'adresse par an	GRATUIT
La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	GRATUIT
La domiciliation de virements bancaires	GRATUIT
L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Tarif standard ⁽¹⁾
L'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarifs standards ⁽¹⁾
Prélèvement (<i>frais par paiement d'un prélèvement SEPA</i>), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarifs standards ⁽¹⁾
Abonnement à des services de banque à distance (<i>internet, téléphone fixe, SMS, etc.</i>)	Tarifs standards ⁽¹⁾
Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarifs standards ⁽¹⁾
Fourniture d'une carte de débit (<i>carte de paiement à autorisation systématique</i>) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	Tarif standard ⁽¹⁾

(1) Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

- ◆ Abonnement à des services de banque à distance (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

- Cyberplus : www.bpvf.banquepopulaire.fr
(hors coût du fournisseur d'accès à internet)

GRATUIT

Votre abonnement vous permet, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre banque, de bénéficier des services suivants : consultation de vos comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et des ordres de bourse, de souscrire des produits (produits d'épargne monétaire, e-Carte Bleue...).

- ◆ Sécur'Pass (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)
- ◆ Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (1^{er} envoi gratuit)
- ◆ Mise à disposition d'une carte PassCyberplus
Les frais de réédition du code confidentiel ou de refabrication s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. p. 9)

GRATUIT

7,40 €

GRATUIT

Lors de l'utilisation d'internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Nous vous invitons à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>.

Autres services liés à l'utilisation d'internet

- ◆ Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Alerte Cyber)

- forfait jusqu'à 10 alertes par mois 2,00 €
- au-delà par alerte reçue 0,25 €

- ◆ Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par courriel (Alerte Cyber)

- forfait jusqu'à 10 alertes par mois 2,00 €
- au-delà par alerte reçue 0,25 €

Les alertes sont paramétrables via votre interface internet. Elles vous permettent d'être informé des dépassements de votre solde et/ou d'une opération sur votre compte. Chacune de ces alertes fait l'objet d'une facturation distincte.

- ◆ Coffre-fort numérique (5 Go) par mois 1,20 €
- ◆ Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet⁽¹⁾, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
 - accès à l'image des chèques remis et téléchargement (dans la limite des écritures consultables, soit 90 jours) par consultation 3,10 €
 - confirmation de l'exécution d'un virement émis par SMS ou courriel 0,25 €

PAR TÉLÉPHONE

- ◆ Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe⁽¹⁾, téléphone mobile⁽¹⁾, SMS, etc.)

- appel à votre agence (appel non surtaxé, coût selon opérateur.
Numéro également valable depuis l'international)

Prix d'une communication locale

- accès au Centre de Relations Clients VAL DE FRANCE DIRECT : composez le 09 84 98 98 98 (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'international)

Prix d'une communication locale

- ◆ Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS⁽¹⁾, etc.)

- SMS + : composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors surcoût selon opérateur) par envoi 0,35 €

Le service à distance SMS+ vous permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- ◆ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

- Moviplus par mois 3,00 €

Moviplus vous permet de recevoir le solde de votre compte sur téléphone mobile.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotisation annuelle est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client :

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat). Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé). Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique). Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Les gammes de cartes (cotisation annuelle)

- ◆ **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)**
 - fourniture carte Visa Électron par an 33,00 €
 - fourniture carte Visa Électron NRJ Banque Pop' (plus commercialisée) par an 36,00 €
 - fourniture carte Budj (réservée aux 12-17 ans) par an 19,80 €
- ◆ **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique)**
 - fourniture carte Visa Classic à contrôle de solde par an 44,50 €
- ◆ **Fourniture d'une carte de débit**
 - fourniture carte Visa Classic ou MasterCard internationale
 - carte de paiement internationale à débit immédiat par an 44,50 €
 - carte de paiement internationale à débit différé par an 44,50 €
 - fourniture carte Visa Classic NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)
 - carte de paiement internationale à débit immédiat par an 47,50 €
 - carte de paiement internationale à débit différé par an 47,50 €
 - fourniture carte Visa Premier
 - carte de paiement internationale à débit immédiat par an 129,20 €
 - carte de paiement internationale à débit différé par an 129,20 €
 - fourniture carte Visa Platinum
 - carte de paiement internationale à débit immédiat par an 196,20 €
 - carte de paiement internationale à débit différé par an 196,20 €
 - fourniture carte Visa Infinite
 - carte de paiement internationale à débit immédiat par an 330,20 €
 - carte de paiement internationale à débit différé par an 330,20 €
- ◆ **Fourniture d'une carte débit-crédit**

La carte débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

- fourniture carte Visa Classic Facelia
 - à débit immédiat par an 44,50 €
 - à débit différé par an 44,50 €

• fourniture carte Visa Premier Facelia		
- à débit immédiat	par an	129,20 €
- à débit différé	par an	129,20 €
• fourniture carte Visa Platinum Facelia		
- carte de paiement internationale à débit immédiat	par an	196,20 €
- carte de paiement internationale à débit différé	par an	196,20 €
◆ Service E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet)	par an	13,20 €
◆ Fourniture d'une carte de crédit		

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

• fourniture carte Créodis	par an	17,00 €
----------------------------	--------	---------

Paiements par carte

◆ Paiement par carte dans l'EEE⁽¹⁾, en euros		GRATUIT
--	--	----------------

Les services liés à la carte

◆ Programme NRJ Banque Pop' (plus commercialisé)		GRATUIT
• pour les cartes Budj		3,00 €
• pour les cartes Visa Électron et Visa Classic	par visuel et par an	10,10 €
◆ Service Cartego	par visuel et par an	8,60 €
◆ Rédition du code confidentiel de la carte (y compris carte Créodis)		GRATUIT
◆ Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client (y compris carte Créodis) pour perte, vol ou utilisation frauduleuse		GRATUIT
◆ Refabrication de la carte avant échéance		
• standard		16,50 €
• en urgence		26,50 €
◆ Recherche non justifiée de facturette	par facturette	18,00 €
◆ Relèvement du plafond d'autorisation de retrait et/ou paiement par carte bancaire en agence		
• temporaire jusqu'à 3 mois consécutifs		GRATUIT
• permanent	par an	34,80 €

Les services liés aux retraits d'espèces avec une carte (en France)

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les distributeurs Banque Populaire.

◆ Retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets du réseau Banque Populaire		GRATUIT
◆ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro⁽¹⁾ à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)		
• carte Visa Électron et Visa Électron NRJ Banque Pop'	à partir du 1 ^{er} retrait	1,00 €
• carte Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Classic NRJ Banque Pop', Visa Classic à contrôle de solde et MasterCard internationale	à partir du 4 ^e retrait dans le mois	1,00 €
• carte Budj, Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite		GRATUIT

Les frais de retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque sont gratuits pour les collégiens, lycéens et étudiants titulaires d'une offre groupée de services Horizon, Horizon LMDE, Horizon LMDE 1 €, Affinée, Forfait Cristal Essentiel ou Pack Famille Essentiel.

VIREMENTS

◆ Réception d'un virement SEPA⁽¹⁾ occasionnel ou permanent		GRATUIT
◆ Émission d'un virement SEPA⁽¹⁾		
• virement occasionnel		GRATUIT
- émis vers un compte Banque Populaire Val de France		GRATUIT
- émis vers un compte d'un autre établissement	par internet	GRATUIT
au guichet de votre agence (avec relevé d'identité bancaire - IBAN-BIC)		4,40 €
• virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement		GRATUIT
- frais de mise en place d'un virement permanent		GRATUIT
- frais par virement permanent si mise en place initiée par internet		GRATUIT
- frais par virement permanent si mise en place initiée au guichet de votre agence		1,50 €

(1) Lexique p. 27.

• service Paylib entre amis (service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 €)		GRATUIT
• virement instantané (Instant Payment)		
- via application mobile (hors Paylib entre amis)	par virement	1,00 €
- via application mobile (avec Paylib entre amis)		GRATUIT
• virement de trésorerie (urgent)	par virement	10,80 €
• opposition à un virement occasionnel ou permanent avant exécution (révocation d'une échéance de virement)		GRATUIT
• révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)		GRATUIT
• récupération de fonds mal aiguillés suite à une erreur du client, dans les 13 mois suivant l'exécution	par virement	4,00 €
• frais de recherche du bénéficiaire ou de confirmation de bonne exécution	par virement	15,00 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA⁽¹⁾

◆ Réception d'un prélèvement SEPA/TIPSEPA		
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA		GRATUIT
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA domicilié à la Banque Populaire Val de France		GRATUIT
• sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)		GRATUIT
• sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)		GRATUIT
• opposition sur prélèvement SEPA ou TIPSEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)		GRATUIT
• opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)		GRATUIT
◆ Émission d'un prélèvement SEPA		NOUS CONSULTER

CHÈQUES

◆ Remise de chèque(s)		GRATUIT
◆ Paiement d'un chèque		GRATUIT
◆ Renouvellement de chéquier automatique		GRATUIT
◆ Frais d'envoi de chéquier à domicile		
• en courrier simple		
- chéquier 40 formules		1,75 €
- chéquier 60 formules		2,95 €
• en recommandé simple		7,05 €
◆ Envoi de bordereau de remises de chèques à domicile en courrier simple		1,75 €
◆ Chèque muté (ex. : chèque libellé en francs) ou hors norme		30,60 €
◆ Participation aux frais de destruction de chéquier non réclamé au-delà de 2 mois		5,00 €
◆ Frais d'émission d'un chèque de banque		13,00 €
◆ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	par chèque et par an	14,50 €
◆ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	par chéquier et par an	29,00 €
◆ Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur	par série de chèques et par an	29,00 €

En cas de perte ou de vol de chèque ou chéquier, appelez le 01 70 35 30 82 pour faire immédiatement opposition (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'international).

(1) Lexique p. 27.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Une offre groupée de services est destinée à la gestion quotidienne de vos comptes et est adaptée à vos besoins. Elle vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits et services à l'unité.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICE FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL, LA CONVENTION QUI COUVRE L'ESSENTIEL DE VOS BESOINS

Le FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL s'adresse aux clients à partir de 12 ans. Il permet aux clients de 12 à 28 ans et aux clients Professionnels de bénéficier de tarifs préférentiels.

Les clients Fonction Publique bénéficient de conditions spécifiques.

Pour plus d'informations sur votre offre groupée de services, contactez votre conseiller habituel.

Tarif Standard		6,90 € / mois
Clients 12-24 ans ⁽¹⁾	Clients 25-28 ans ⁽²⁾	Professionnels ⁽³⁾
1 € / mois	3 € / mois	3,45 € / mois ⁽⁴⁾

Les produits et services inclus

- ◆ La tenue de compte
- ◆ Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et mobile)
- ◆ Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par courriel (mise en place par Cyberplus)
- ◆ L'utilisation de la carte dans Apple Pay, Samsung Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque⁽⁵⁾
- ◆ Un service de coffre-fort numérique⁽⁶⁾
- ◆ Une autorisation de découvert⁽⁷⁾
- ◆ 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro⁽⁸⁾
- ◆ Des chéquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁷⁾
- ◆ Un conseiller dédié en agence
- ◆ Une carte au choix⁽⁹⁾

	Tous clients	Professionnels
• Visa Classic à contrôle de solde	INCLUS	INCLUS
• Visa Classic ou Visa Classic Facelia à débit immédiat ou différé au choix	INCLUS	INCLUS
• Visa Premier ou Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé au choix	+ 7 € / mois ⁽⁴⁾	+ 3,50 € / mois ⁽¹⁰⁾

(1) Pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans inclus, le tarif préférentiel expire le mois qui suit le 25^{ème} anniversaire. Au-delà, le tarif jeunes 25-28 ans à 3 € s'applique. Les jeunes de 12 à 28 ans inclus, dont les parents ont souscrit au PACK FAMILLE ESSENTIEL, bénéficient de la gratuité de leur FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL. (2) Pour les jeunes âgés de 25 à 28 ans inclus, le tarif préférentiel expire le mois qui suit le 29^{ème} anniversaire. Au-delà, le tarif standard à 6,90 € s'applique. Les jeunes de 12 à 28 ans inclus, dont les parents ont souscrit au PACK FAMILLE ESSENTIEL, bénéficient de la gratuité de leur FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL. (3) Clients titulaires d'un compte de dépôt et d'un compte courant professionnel Banque Populaire Val de France. (4) Hors clients de moins de 29 ans dont les parents sont titulaires du PACK FAMILLE ESSENTIEL. (5) Voir conditions d'éligibilité en agence ou sur www.bpvf.banquepopulaire.fr. (6) Clients majeurs uniquement. (7) Clients majeurs uniquement, sous réserve d'acceptation de la banque. (8) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (9) Sous réserve d'acceptation de la banque, Visa Classic à contrôle de solde obligatoire pour les clients mineurs. (10) Sous réserve de réaliser au moins 5 opérations de paiement ou de retrait d'espèces par carte ou de paiement mobile par mois sur le compte de dépôt. L'activité du compte sera vérifiée annuellement par la Banque au 31 décembre de chaque année sur la base d'une année civile complète. Le Client sera informé, le cas échéant, des modifications tarifaires en janvier de l'année suivante. La nouvelle tarification sera appliquée en février de cette année.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICE PACK FAMILLE ESSENTIEL, LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

Le **PACK FAMILLE ESSENTIEL** s'adresse aux couples avec ou sans enfants⁽¹⁾

Les clients *Fonction Publique* bénéficient de conditions spécifiques.

Pour plus d'informations sur votre offre groupée de services, contactez votre conseiller habituel.

Cotisation unique pour toute la famille

12,90 € / mois

Pour les parents

- ◆ La tenue de(s) compte(s)
- ◆ Un abonnement à des services de banque à distance par titulaire (*Cyberplus Internet et mobile*)
- ◆ Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du(des) compte(s) par SMS ou par courriel (*mise en place par Cyberplus*)
- ◆ L'utilisation de la carte dans Apple Pay, Samsung Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque⁽²⁾
- ◆ Un service de coffre-fort numérique par titulaire
- ◆ Une autorisation de découvert par compte⁽³⁾
- ◆ 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (*hors réseau Banque Populaire*) située dans la zone euro par carte⁽⁴⁾
- ◆ Des chéquiers sur demande (*hors frais d'envoi postaux*) par compte⁽³⁾
- ◆ Un conseiller dédié en agence pour la famille
- ◆ Une carte par compte et par titulaire (*ou 2 cartes pour un compte joint*)⁽³⁾

• Visa Classic ou Visa Classic Facelia à débit immédiat ou différé au choix	INCLUS
• Visa Premier ou Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé au choix	+ 7 € / mois et par carte⁽⁵⁾



Pour les enfants de 12 à 28 ans⁽⁶⁾

1 FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL

GRATUIT

(1) Accessible aux personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant. Les personnes bénéficiant de cette offre doivent être titulaires de deux comptes de dépôt au minimum (soit, chacun d'un compte individuel, soit, d'un compte joint et d'un autre compte individuel), équipés chacun au moins d'une carte bancaire. Non accessible aux familles monoparentales. (2) Voir conditions d'éligibilité en agence ou sur www.bpvf.banquepopulaire.fr. (3) Sous réserve d'acceptation de la banque. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (5) Dans la limite de 2 cartes Visa Premier ou Visa Premier Facelia maximum par PACK FAMILLE ESSENTIEL. (6) Enfants âgés de 12 à 28 ans inclus, la gratuité expire le mois qui suit le 29^{ème} anniversaire.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit ou de débit-crédit (cotisations p. 8 et 9)

Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron	} Débit immédiat ou différé
Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	
Carte Visa Classic	
Carte Visa Classic Facelia	
Carte Visa Classic NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	
Carte MasterCard internationale	
Carte Visa Premier	
Carte Visa Premier Facelia	
Carte Visa Platinum	
Carte Visa Platinum Facelia	
Carte Visa Infinite	

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Sécuriplus (p.24)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix (2 minimum)

Carnet de Bord (p.5)
Moviplus : services de banque à distance par téléphone mobile (p.7)
Crescendo (p.21)
Fructi-Budget (p.24)
Sécuri High-Tech (p.25)
Dédicace (p.25)
BP Infos : information pratique, juridique ou technique (p.25)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

4 produits ou services	5% de remise
5 produits ou services	10% de remise
6 produits ou services	15% de remise
7 (ou plus) produits ou services	20% de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention

Clients Fonction Publique et Convention Salariés ⁽¹⁾	10% de réduction supplémentaire
Jeunes Actifs de 18 à 28 ans inclus ⁽¹⁾	20% de réduction supplémentaire
Clients âgés de 16 et 17 ans, Étudiants de 18 à 28 ans inclus, Apprentis de 18 à 28 ans inclus ⁽¹⁾	50% de réduction supplémentaire
Souscription de 2 conventions Affinéa au sein d'un couple ⁽²⁾	10% de réduction supplémentaire
Clients équipés d'une offre groupée de services professionnelle ⁽²⁾ : Fréquence Pro Services, Fréquence Pro Libéral, Fréquence Agri, Rythméo Pro, Rythméo Professions Libérales et Rythméo Agri	10% de réduction supplémentaire

L'ensemble des réductions tarifaires est plafonné à 60%.
La cotisation de votre convention Affinéa est mensuelle.

(1) Ces 3 réductions ne sont pas cumulables entre elles. (2) Ces 2 réductions ne sont pas cumulables entre elles.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES, DIGI'POP, LA CONVENTION 100 % DIGITALE

Contenu de votre offre groupée de services Digi'Pop	Cotisation mensuelle
Compte à vue	3,50 €
Carte Mastercard internationale, Carte Visa Classic Débit immédiat ou Débit différé	
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus	
E-Documents	

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICES AUTRES OFFRES GROUPEES DE SERVICES

La nouvelle cotisation 2020 des offres groupées de services ci-dessous prend effet au 1^{er} janvier 2020. Le prix dépend du type de carte choisi. Les clients Fonction Publique et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus d'informations sur votre offre groupée de services, contactez votre conseiller habituel. Les offres groupées de services Équipage 2, Co-Équipage 2, Horizon LMDE et Horizon LMDE 1 € ne sont plus commercialisées.

Contenu de votre offre groupée de services	Horizon (réservée aux 16/25 ans)	Horizon LMDE	Équipage 2
Compte			
Carnet de Bord	OPTION	OPTION	INCLUS
Banque à distance			
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Assurances			
BP Infos : information juridique	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	INCLUS	INCLUS	INCLUS

Cotisation mensuelle de base

Fourniture d'une carte de débit ou de débit-crédit	Horizon		Horizon LMDE		Équipage 2	
	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Électron	2,64 €		2,20 €		6,14 €	
Carte Visa Électron NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	2,81 €					
Carte MasterCard internationale, Visa Classic ou Visa Classic Facelia	3,22 €	3,22 €	2,68 €	2,68 €	7,25 €	7,25 €
Carte Visa Classic NRJ Banque Pop' (plus commercialisée)	3,37 €	3,37 €				
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia	8,46 €	8,46 €	6,31 €	6,31 €	13,84 €	13,84 €
Carte Visa Platinum ou Visa Platinum Facelia					18,55 €	18,55 €
Carte Visa Infinite					28,73 €	28,73 €

Offre groupée de services Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,26 € à 19,94 € par mois selon la carte choisie.

Offre groupée de services Horizon LMDE 1 € : nous consulter.

Produits et services optionnels	Cotisation mensuelle supplémentaire		
	Horizon	Horizon LMDE	Équipage 2
e-Carte Bleue	0,54 €	0,54 €	0,78 €
Crescendo	0,40 €	0,40 €	0,75 €
Moviplus	1,55 €		2,70 €
Carnet de Bord	0,46 €	0,43 €	
Fructi-Facilités Jeune	0,50 €	0,50 €	
Fructi-Budget			3,45 € ou 6,45 € selon l'option choisie

Contenu de votre offre groupée de services Équipage Facilités

Seuil de perception d'intérêts débiteurs	5,00 € par trimestre
Tenue de compte	GRATUIT
Découvert modulable	INCLUS
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	INCLUS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	INCLUS
Frais d'émission de chèques de banque	INCLUS
Réédition du code confidentiel de la carte	INCLUS
Cotisation mensuelle à une offre groupée de services	2,40 €

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifique.

- ◆ **Cotisation à une offre groupée de services OCF** par mois 3,00 €
soit pour information, par an 36,00 €

Les produits et services inclus d'office dans l'offre groupée de services OCF sont :

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Électron
- le dépôt ou le retrait d'espèces en agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus ou forfait alerte)
- la fourniture de relevés d'identités bancaires
- 1 changement d'adresse par an
- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ par mois 16,50 €

Pour les clients titulaires d'une offre groupée de services OCF :

- ◆ **Commission d'intervention** par opération 4,00 €
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €⁽²⁾
- ◆ **Frais de rejet de prélèvement (y compris échéance de prêt), de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision**
 - si montant de l'opération inférieur à 20 € Montant de l'opération plafonné à 6,00 €
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6,00 €⁽³⁾
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €⁽²⁾

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (2) Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

◆ Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Commission intervention.

par opération	8,00 €
plafond mensuel	80,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

◆ Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant de la créance plafond fixé par décret	83,33 €
◆ Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire		96,00 €
◆ Pension alimentaire : ouverture de dossier		133,60 €
◆ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé		12,50 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès la régularisation du chèque.

◆ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision		14,00 €
◆ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision		
• montant du chèque inférieur ou égal à 50 €		22,00 € ⁽¹⁾
• montant du chèque supérieur à 50 €		42,00 € ⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Forfait chq rejete.

◆ Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire		36,10 €
◆ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		36,10 €
◆ Gestion d'un compte interdit bancaire du fait d'une autre banque	par mois	11,70 €
◆ Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision		17,95 €
◆ Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec numéro de compte erroné		7,50 €

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

◆ Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement, TIPSEPA ou virement sans provision à la présentation		9,00 €
◆ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)		
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération	
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €		12,00 € ⁽¹⁾
◆ Frais de rejet de virement occasionnel ou de TIPSEPA pour défaut de provision		
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération	
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €		12,00 € ⁽¹⁾
◆ Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision		
• si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération	
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €		12,00 € ⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : Frais prlv imp / Frais vir impaye.

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

◆ Frais par virement occasionnel incomplet (si IBAN-BIC absent ou incorrect)	GRATUIT
◆ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif	GRATUIT
◆ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (y compris carte Créodis)	43,30 €

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

◆ Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽¹⁾ pour les clients détenteurs de l'OCF	Plafonnement de 16,50 € par mois
◆ Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽¹⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier	Plafonnement de 25,00 € par mois

⁽¹⁾ Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur.

Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de comptes.

Mise en place et gestion d'autorisation de découvert

◆ Autorisation de découvert permanente du compte convenue et formalisée⁽¹⁾

- frais de mise en place et de gestion par an **25,00 €**
- intérêts débiteurs
 - découvert journalier moyen⁽²⁾ inférieur à 250 €
montant forfaitaire trimestriel **5,00 €⁽³⁾**
 - découvert journalier moyen⁽²⁾ supérieur ou égal à 250 €
taux débiteur annuel révisable **TBB Part⁽⁴⁾+ 9,50**

Le titulaire d'une offre groupée de services Équipage Facilités bénéficie de conditions spécifiques. Nous consulter.

Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁵⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 2,5 points s'applique au taux débiteur.

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,50 %, le TAEG révisable ressort à 21,08 % (taux d'usure en vigueur au 3^e trimestre 2019).

◆ Autorisation de découvert ponctuelle du compte convenue et formalisée⁽¹⁾

- intérêts débiteurs
 - découvert journalier moyen⁽²⁾ inférieur à 250 €
montant forfaitaire trimestriel **5,00 €⁽³⁾**
 - découvert journalier moyen⁽²⁾ supérieur ou égal à 250 €
taux débiteur annuel révisable **TBB Part⁽⁴⁾+ 9,50**

Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁵⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 2,5 points s'applique au taux débiteur.

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,50 %, le TAEG révisable ressort à 18,97 %.

◆ Découvert du compte non autorisé

- intérêts débiteurs
 - découvert journalier moyen⁽²⁾ inférieur à 250 €
montant forfaitaire trimestriel **5,00 €⁽³⁾**
 - découvert journalier moyen⁽²⁾ supérieur ou égal à 250 €
taux débiteur annuel révisable **TBB Part⁽⁴⁾+ 12,00**
TAEG maximal **Plafond du taux réglementaire⁽⁵⁾**

Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁵⁾ en vigueur.

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 20,00 %, le TAEG révisable ressort à 21,08 % (taux d'usure en vigueur au 3^e trimestre 2019).

Quel que soit votre projet, nos conseillers vous apporteront une solution et des conditions tarifaires adaptées à votre situation.

(1) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. (2) Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêtés de compte, divisée par le nombre de jours à découvert. (3) Hors TAEG selon l'article R. 314-9 du Code de la Consommation. (4) Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France : 8 % au 01/09/2019. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment. (5) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et sur notre site www.bpvf.banquepopulaire.fr.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- ◆ Prêt Automobile, Prêt Travaux, Prêt Personnel
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00 %
- minimum 60,00 €

Les clients Fonction Publique et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

- ◆ Location avec Option d'Achat (automobile) NOUS CONSULTER
- ◆ Frais de dossier Prêt Permis à 1 € GRATUIT
- ◆ Frais de dossier Avance sur bourse d'études GRATUIT
- ◆ Frais de dossier Prêt Étudiant ou Prêt Apprenti GRATUIT
- ◆ Frais de dossier crédit renouvelable Facelia⁽²⁾ GRATUIT

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽³⁾ (frais de garantie en sus)

- ◆ Frais de dossier Prêt Épargne Logement GRATUIT
 - ◆ Frais de dossier Prêt à Taux Zéro ou Éco Prêt à Taux Zéro GRATUIT
 - ◆ Frais de dossier Prêt Prévoir ou Prévoir + 60,00 €
 - ◆ Autres types de prêts immobiliers
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1,00 %
- minimum 450,00 €
maximum pour les Prêts Conventionnés et Prêts PAS 500,00 €

Les clients Fonction Publique et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

AUTRES PRESTATIONS

Délivrance d'une caution ou d'une garantie bancaire

- ◆ Commission d'engagement 2,50 % l'an du montant de l'engagement
 - prélevée mensuellement avec un minimum de 2,90 €
- ◆ Frais de caution de loyer 47,00 €
- ◆ Frais d'acte selon modèle banque 114,00 €
- ◆ Frais d'acte personnalisé 166,00 €
- ◆ Mise en jeu de caution ou de garantie 54,00 €

Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾. Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des assurances.

- ◆ Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur NOUS CONSULTER
- GRATUIT

Les garanties (frais en sus des frais de dossier du prêt)

- ◆ Nantissement de compte de titres financiers ou de compte d'épargne monétaire 160,00 €
 - ◆ Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie par contrat 160,00 €
 - ◆ Caution SACCEF (CEGC) NOUS CONSULTER
 - ◆ Formalités d'inscription de gage sur véhicule 125,00 €⁽⁵⁾
 - ◆ Inscription ou mainlevée de nantissement de parts de SCI
 - formalités d'inscription au greffe (répercuSSION des frais pris par le greffe)
- De 25,86 € à 137,09 € selon le montant de la créance⁽⁵⁾
- formalités de signification d'huissier 400,00 €
 - droits d'enregistrement 125,00 €⁽⁵⁾

(1) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) Le crédit renouvelable Facelia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facelia. (3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (5) Tarifs en vigueur au 01/10/2019 susceptibles de variation.

- ◆ Mainlevée de garantie (*hors frais d'enregistrement d'huissier et de greffe*) 70,00 €
- ◆ Modification de garantie sur un prêt en cours hors substitution assurance emprunteurs (*hors édition d'avenant au contrat de prêt*) 70,00 €

Frais spécifiques

- ◆ Envoi de lettres d'information annuelle pour les cautions **GRATUIT**
- ◆ Modification de domiciliation ou de date de prélèvement d'échéance 25,65 €
- ◆ Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif 50,00 €
- ◆ Édition de tableau d'amortissement actualisé de prêt immobilier supérieur à 75 000 € ou dont l'édition de l'offre de prêt est antérieure au 1^{er} mai 2011 29,50 €
- ◆ Frais d'avenant (*hors frais de garantie*) **1 % sur le capital restant dû**
 - minimum* 450,00 €
 - maximum* 900,00 €
- ◆ Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayée 39,00 €
- ◆ Désarchivage et photocopies d'éléments de dossier de crédit 36,00 €
- ◆ Désarchivage et photocopie d'un document de dossier de crédit 18,00 €

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maximum autorisés en France est disponible dans nos agences.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Bénéficiaire d'une épargne disponible

- ◆ Livret A⁽¹⁾
- ◆ Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)⁽¹⁾
- ◆ Livret d'Épargne Populaire (LEP)⁽¹⁾
- ◆ Compte sur Livret (CSL)
- ◆ Livret Fidélis

NOUS CONSULTER
NOUS CONSULTER
NOUS CONSULTER
NOUS CONSULTER
NOUS CONSULTER

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Épargner en vue d'un projet immobilier

- ◆ Plan Épargne Logement (PEL)⁽¹⁾/Moisson
- ◆ Compte Épargne Logement (CEL)⁽¹⁾

NOUS CONSULTER
NOUS CONSULTER

Placer vos excédents de trésorerie

- ◆ Crescendo par an 10,90 €

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte d'épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction expresse de votre part pour chaque virement.

Épargner pour vos enfants

- ◆ Livret Premiers Pas
- ◆ Livret Jeune (12-25 ans)

NOUS CONSULTER
NOUS CONSULTER

Frais de tenue de compte inactif non réglementé⁽²⁾

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)

par an 30,00 €⁽³⁾ dans la limite du solde disponible

PLACEMENTS FINANCIERS

Placements à terme, assurance-vie, Plan d'Épargne en Actions (PEA)... De nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas également à visiter notre site internet dédié à l'épargne financière des clients particuliers : www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr

- ◆ Rétrocessions NOUS CONSULTER

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

- ◆ Ouverture d'un compte titres ordinaire, d'un PEA ou d'un PEA-PME

GRATUIT

(1) Taux de rémunération fixés par les Pouvoirs Publics. (2) Comptes d'épargne non réglementés concernés : Compte sur Livret, Livret Fidélis, Livret Premier Pas. (3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte inactif non réglementé est plafonné par arrêté ministériel.

◆ Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (internet, opération en agence...).

- ordre de bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant ou exécuté

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au client. Le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

	Ordre achat/vente exécuté :	
	en agence ou par téléphone	via internet (Cyberplus Linebourse)
	0 892 890 008 <small>Service 0,40 € / min + prix appel</small>	
Commission proportionnelle au montant de la transaction	1,50 %	0,60 %
<i>minimum de perception</i>	15,00 €	7,50 €
Commission fixe (en sus de la commission proportionnelle)		
- si valeur au porteur	5,60 €	
- si valeur nominative	35,00 €	

- ordre transmis et non exécuté **GRATUIT**
- ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)
 - commission de règlement différé (achat/vente) **0,50 % + 18,00 €**
 - frais de prorogation (mensuels) **0,90 %**
- négociation de droits (via agence ou internet) **1,50 %**
minimum **4,00 €**
- ordre de bourse sur titres cotés à l'international (hors frais d'intermédiaire) **1,00 %**
minimum **42,00 €**
maximum **100,00 €**
- fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international) **NOUS CONSULTER**

◆ Frais de souscription ou de rachat d'OPC⁽¹⁾ (hors droits d'entrée et de sortie)

- OPC Banque Populaire **GRATUIT**
- OPC hors Banque Populaire **15,00 €**

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC peut être reversée à la Banque Populaire au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir, sur demande de votre part, des précisions sur la rémunération de la Banque Populaire perçue à ce titre⁽²⁾.

(1) OPC : organismes de placement collectif (OPCVM : organismes de placement collectif en valeurs mobilières / FIA : fonds d'investissement alternatifs). (2) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du client selon les cas.

◆ Droits de garde (frais trimestriels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus trimestriellement au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

Droits de garde par compte	Frais fixes par ligne	Commission proportionnelle applicable par tranche de montant de portefeuille	Minimum de perception
Parts Sociales		GRATUIT	
Portefeuille composé uniquement de valeurs et d'OPC du réseau Banque Populaire	3,85 €		
Valeurs zone Euronext hors réseau Banque Populaire	- valeur française : 1,40 € - valeur nominative : 3,05 €	- < 50000 € : 0,075 % - de 50000 € à 150000 € inclus : 0,045 % - > 150000 € : 0,030 %	7,55 €
Valeurs hors zone Euronext	4,55 €		

Dans un portefeuille « mixte », les droits de garde sur valeurs et OPC réseau Banque Populaire sont gratuits (hors frais liés aux autres valeurs).

◆ Augmentation de capital et opérations diverses sur titres	GRATUIT
◆ Règlement coupons et dividendes	
<ul style="list-style-type: none"> • valeur du réseau Banque Populaire • autre valeur française • valeur internationale 	GRATUIT GRATUIT 1,50 % <i>minimum</i> 1,50 €
◆ Frais de gestion d'un compte titres, d'un PEA ou PEA-PME composé uniquement de parts sociales	GRATUIT
◆ Frais de tenue et de gestion de compte titres, de PEA ou de PEA-PME inactifs (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)	Application des droits de garde ⁽¹⁾
◆ Contrat de gestion mandatée Privilège à partir de 0,50 % l'an de l'encours géré	<i>par an</i> 300,00 €
<ul style="list-style-type: none"> • minimum de perception 	<i>par an</i> 300,00 €
◆ Contrats de gestion mandatée (autres que Privilège)	NOUS CONSULTER
◆ Hisséo : alimentation automatique qui permet de se constituer une épargne régulière et progressive en OPC	GRATUIT
◆ Opération sur titres : mise au nominatif pur	153,00 €
◆ Inscription ou cession d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA-PME	153,00 €
◆ Inscription des dividendes d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA-PME	45,00 €
◆ Gérer votre patrimoine financier	
<ul style="list-style-type: none"> • relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) 	41,50 €

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- ◆ **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)⁽¹⁾** par an **28,80 €**

Hors offres groupées de services, une réduction sur la cotisation annuelle est accordée sur la deuxième assurance sur le même compte de dépôt.

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'international. Il garantit le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou vol de votre téléphone mobile.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

- ◆ **Multirisque des Accidents de la Vie (MAV)⁽¹⁾⁽²⁾** **NOUS CONSULTER**

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- ◆ **Autonomis⁽¹⁾⁽²⁾** **NOUS CONSULTER**

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et offre des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- ◆ **Assur-BP Santé⁽¹⁾** **NOUS CONSULTER**

Complémentaire santé qui compense la baisse des remboursements relevant des régimes obligatoires d'assurance maladie. Vous maîtrisez le budget de santé de votre famille.

- ◆ **Assurance Obsèques⁽¹⁾** **NOUS CONSULTER**

Solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches. Elle assure notamment aux bénéficiaires de votre choix, le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques.

PROTÉGER VOS ENFANTS

- ◆ **Assur-BP Enfant⁽¹⁾** par an et par enfant **19,00 €**
- ◆ **Assur-BP Horizon⁽¹⁾ (formule « Tous risques »)** par an, à partir de **54,00 €**

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

- ◆ **Fructi-Famille⁽¹⁾⁽²⁾ (plus commercialisé)** **NOUS CONSULTER**
- ◆ **Tisséa⁽¹⁾⁽²⁾ (plus commercialisé)** **NOUS CONSULTER**
- ◆ **Assurance Famille⁽¹⁾⁽²⁾** **NOUS CONSULTER**

Assurance Famille vous protège financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie ; en cas de maladie ou d'accident entraînant une Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), maladie redoutée* ou décès.

* Maladies graves telles qu'un infarctus myocarde, certains cancers, un accident vasculaire cérébral, (liste non exhaustive) telles que définies dans les conditions générales valant notice d'information.

- ◆ **Fructi-Budget⁽¹⁾⁽²⁾** **NOUS CONSULTER**

Ce contrat d'assurance assure, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation.

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (2) Tarif calculé selon la formule et le niveau de garantie souhaité.

◆ Fructi-Facilités⁽¹⁾⁽²⁾

NOUS CONSULTER

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

ASSURER VOS BIENS

◆ Assur-BP Auto⁽¹⁾

NOUS CONSULTER

◆ Assur-BP Habitat⁽¹⁾

NOUS CONSULTER

Pour toute demande d'informations, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance, composez le 09 80 98 09 09 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) 7j/7 et 24h/24.

◆ Sécuri High-Tech⁽¹⁾

- formule solo par an **36,00 €**
- formule famille par an **48,00 €**

Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30 € (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol, en France comme à l'étranger.

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

◆ Dédicace⁽¹⁾⁽³⁾

par an, à partir de **36,00 €**

En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire.

PROTECTION JURIDIQUE

◆ Protection Juridique⁽¹⁾

NOUS CONSULTER

Contrat d'assurance vous fournissant les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver une solution amiable à votre litige garanti avec un large champ d'intervention, ou, à défaut, judiciaire. Vous bénéficiez de trois niveaux de prestations : le renseignement par téléphone, l'accompagnement juridique, la prise en charge des frais.

Plafond élevé : jusqu'à 100 000 € par litige en France.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES

- ◆ BP Infos⁽¹⁾ : information pratique, juridique ou technique par an **9,80 €**

(1) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (2) Tarif calculé selon la formule et le niveau de garantie souhaité. (3) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 euros quel que soit le nombre de contrats.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

COMPTE EN DEVISES

- ◆ Ouverture de compte
- ◆ Frais de tenue de compte
- ◆ Clôture de compte

par trimestre

GRATUIT
21,00 €
GRATUIT

DEVISES

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

- ◆ Achat ou vente de billets de banque étrangers NOUS CONSULTER
- ◆ Commission forfaitaire pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 100 € 3,15 €
- ◆ Commission forfaitaire pour toute reprise de devises inférieure à la contre-valeur de 50 € 3,15 €

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros	GRATUIT	Conditions identiques à un retrait en France
En Roumanie en lei roumains		
En Suède en couronnes suédoises		
Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros		
À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros		
Dans l'EEE en devises	2,60% du montant de la transaction	2,60% du montant de la transaction + frais fixes de 3,00 €
Hors EEE		

Les frais de paiement et de retrait d'espèces sont gratuits pour les étudiants titulaires d'une offre groupée de services Horizon, Horizon LMDE, Horizon LMDE 1 €, Affinéa, Forfait Cristal Essentiel ou Pack Famille Essentiel.

VOS FLUX VERS L'ÉTRANGER

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽¹⁾.

- ◆ **Frais par virement occasionnel**
 - virement SEPA⁽²⁾ émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA et comportant obligatoirement les codes IBAN⁽³⁾ et BIC⁽⁴⁾ corrects et complets du bénéficiaire
 - ordre papier 4,40 €
 - ordre internet GRATUIT
 - virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque⁽⁵⁾ (ordre papier) 13,00 €
 - virement vers un compte domicilié à la BCP⁽⁶⁾, en euros (ordre papier)
 - ≤ 150 000 € 5,00 €
 - > 150 000 € 13,00 €
- ◆ **Frais d'émission d'un chèque de banque en devises** 13,00 € + frais de virement émis
- ◆ **Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros supérieurs à la contre-valeur de 100 €** 0,05 %
minimum 14,00 €
- ◆ **Règlement de chèque émis hors banque zone SEPA** 35,00 €
- ◆ **Frais additionnels**
 - traitement urgent 10,00 €
 - délivrance d'un acquit en France ou à l'international 10,00 €
 - intervention/correction auprès de la banque étrangère 15,00 €

(1) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'Espace Économique Européen). (2) Virement SEPA : possible à ce jour seulement sur certains pays. Contactez votre agence. (3) Code IBAN : identifiant international du compte bancaire. (4) Code BIC : identifiant international de la banque. (5) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour. (6) BCP : Banque Centrale Populaire, au Maroc.

• frais de la banque étrangère (en cas de charges « OUR » ⁽¹⁾)	Frais réels
• frais de recherche sur opération	50,00 €
- jusqu'à 6 mois	NOUS CONSULTER
- au-delà de 6 mois	52,00 €
	minimum
• frais de réédition de relevé de compte en devises	par relevé 10,00 €

VOS FLUX EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « SHARED »⁽²⁾.

◆ Réception d'un virement SEPA ⁽³⁾ en euros de l'un des pays de la zone SEPA et comportant obligatoirement les codes IBAN ⁽⁴⁾ et BIC ⁽⁵⁾ corrects et complets du bénéficiaire	GRATUIT
◆ Réception d'un virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque ⁽⁶⁾	13,00 €
◆ Commission de change sur les rapatriements en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros supérieurs à la contre-valeur de 100 €	0,05 %
	minimum 14,00 €
◆ Intervention/correction auprès de la banque étrangère	15,00 €
◆ Traitement de l'encaissement d'un chèque étranger	
• frais d'encaissement	
- chèque ≤ 100 € ou contre-valeur	16,00 €
- chèque > 100 € ou contre-valeur	32,00 €
• frais de port (selon pays et tarif du prestataire)	Frais réels
• commission de change sur les chèques en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros	0,05 %
	minimum 14,00 €
• impayé sur chèque remis	32,00 €
- frais de banque étrangère	Frais réels
• frais sur demande d'avis de sort ou d'intervention	15,00 €

GARANTIES INTERNATIONALES

◆ Commission d'engagement	2,50 % l'an du montant de l'engagement
	prélevée mensuellement avec un minimum de 2,90 €
◆ Frais d'émission	0,10 %
	minimum 105,00 €
◆ Frais d'émission en local (banques étrangères)	Frais réels
◆ Frais de contre-garantie de banque de 1 ^{er} rang	50,00 €
◆ Frais de contre-garantie de banque étrangère	105,00 €
◆ Intervention/correction auprès de la banque étrangère ou de la banque de 1 ^{er} rang	15,00 €
◆ Frais de notification	0,10 %
	minimum 100,00 €
◆ Frais de modification ou de prorogation	75,00 €
◆ Commission sur demande urgente (en sus des frais d'émission)	50,00 €
◆ Mise en jeu de garantie	120,00 €
◆ Étude préalable de documents ou de projets	NOUS CONSULTER
	minimum 90,00 €
◆ Frais de message swift	15,00 €

LEXIQUE :

Zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Espace Économique Européen (EEE) : pays de la zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : pays de l'EEE + Andorre, Monaco, Saint-Marin, Suisse, Vatican.

(1) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge. (2) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'Espace Économique Européen). (3) Virement SEPA : possible à ce jour seulement sur certains pays. Contactez votre agence. (4) Code IBAN : identifiant international du compte bancaire. (5) Code BIC : identifiant international de la banque. (6) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

RÉSOLURE D'UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- ➔ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence / e-agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- ➔ Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Satisfaction Clientèle.

@ PAR INTERNET :

www.bpvf.banquepopulaire.fr

rubrique « Contacter un conseiller », « Email », puis sélectionner l'objet « Réclamations » et rédiger votre mail.

📞 PAR TÉLÉPHONE :

01 71 39 14 01

(accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h. Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

✉ PAR COURRIER :

Banque Populaire Val de France - Service Satisfaction Clientèle
2 avenue de Milan - 37924 Tours Cedex 9

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Satisfaction Clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- ➔ **Le médiateur de la consommation⁽¹⁾** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances).

@ PAR INTERNET

www.mediateur-bpvf.fr

✉ PAR COURRIER :

Madame le Médiateur auprès de la Banque Populaire Val de France
BP 46 - 92333 Sceaux Cedex

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

➔ **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres.

@ **PAR INTERNET**
www.amf-france.org

✉ **PAR COURRIER :**
Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

➔ Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation : **le médiateur de l'assurance.**

@ **PAR INTERNET**
<https://www.mediation-assurance.org>

✉ **PAR COURRIER :**
La Médiation de l'Assurance
TSA 501 10 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : **<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>**

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE



VAL DE FRANCE DIRECT

☎ **09 84 98 98 98**

(appel non surtaxé, coût selon opérateur. Numéro également valable depuis l'étranger).

Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent :

du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Email : contact@bpf.banquepopulaire.fr



CYBERPLUS

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur

24h/24 et 7j/7 : www.bpf.banquepopulaire.fr



ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance :

*Depuis la France : ☎ **09 80 98 09 09** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)*

*Depuis l'étranger : ☎ **+ 33 1 77 86 99 77** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).*

Les crédits renouvelables **Facelia** et **Créodis** sont des produits de **BPCE FINANCEMENT** qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

La **Location avec Option d'Achat** est un produit de Capitoile Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur **BPCE LEASE**.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis, Sécuri High-Tech et **Fructi-Budget** sont des produits de **BPCE PRÉVOYANCE**.

Assurance Obsèques, Fructi-Facilités et **Fructi-Facilités Jeune** sont des produits de **BPCE VIE**.

Tisséa, Fructi-Famille et **Assurance Famille** sont des produits de **BPCE VIE** et **BPCE PRÉVOYANCE**.

Assurance emprunteur est un produit de **BPCE VIE** et **CNP ASSURANCES**.

ASSUR-BP Santé est un contrat de **BPCE ASSURANCES**.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat, ASSUR-BP Auto et **BP Infos** sont des contrats assurés par **BPCE IARD**.

Protection Juridique est assuré par **ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE**.

BPCE FINANCEMENT

SA au capital de 73 801 950 € - Siège social : 50 av. Pierre Mendès France 75013 Paris
439 869 587 RCS PARIS - Service Consommateurs - 89 quai Panhard et Levasor 75634 Paris
Cedex 13

BPCE LEASE

SA au capital social de 354 096 074 € - Siège social : 50 av. Pierre Mendès France 75013
Paris - 379 155 369 RCS PARIS

BPCE PRÉVOYANCE

SA au capital social de 13 042 257,50 € - Siège social : 50 av. Pierre Mendès France
75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE VIE

SA au capital social de 161 469 776 € - Siège social : 50 av. Pierre Mendès France
75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

CNP ASSURANCES

SA avec Conseil d'Administration au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré
Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75015 Paris - 341 737 062 RCS PARIS
Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE ASSURANCES

SA au capital de 61 996 212 € - Siège social : 88 av. de France - 75641 Paris Cedex 13
B 350 663 860 RCS PARIS - Entreprise régie par le Code des assurances

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé
Siège Social : Chaban - 79180 Chauray - 401 380 472 RCS NIORT - Entreprise régie
par le Code des assurances

ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

SA au capital de 7 017 808 € entièrement versé - Siège Social : Le Neptune - 1 rue
Galilée - 93195 Noisy-le-Grand Cedex - 334 656 386 RCS BOBIGNY - Entreprise
régie par le Code des assurances

Banque Populaire Val de France - SA coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 av. Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France.



E087594 REF. : PPART020 - Version : 09/2019 - Imprimé par Imprimerie Port-Royal (4 av. Albert Einstein, 78190 Trappes) sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.